

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2022

BIENS CULTURELS DES VICTIMES DE PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES - (N° 4632)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC7

présenté par
Mme Colboc, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »,

les mots :

« de publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.